

This notice in TED website: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:11-2011:TEXT:EN:HTML>

**MA-Rabat: Morocco - Rabat: Strengthening of Management Unit
for Second National Rural Roads Programme (PNRR2) (EIB)**

2011/S 1-000011

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

**Maroc - Rabat: Renforcement de l'Unité de Gestion pour le
Deuxième Programme National des Routes Rurales (PNRR2)**

1. **Référence de la publication**
2010/S 232-354011 TA2009028 MA NIF
2. **Procédure**
Restreinte
3. **Programme**
Facilité d'Investissement du Voisinage (FIV)
4. **Financement**
Instrument de Voisinage et de Partenariat Européen
5. **Pouvoir adjudicateur**
Ministère de l'Équipement et des Transports, Direction des Routes, Avenue Assanaouer, BP 6226 Rabat
Instituts, , Hay Ryad Rabat10000, Royaume du Maroc.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. **Type de marché**
Prix unitaires
7. **Description du marché**
L'objectif général de l'opération de l'Assistance Technique est d'aider la Direction des Routes (DR) à assurer efficacement la gestion complète du développement du réseau routier du PNRR 2 et d'achever le programme dans les délais arrêtés par les autorités politiques. Cette assistance technique donnera aussi une impulsion bénéfique en garantissant la mise en place des contrôles et des systèmes d'organisation nécessaires pour une gestion efficace du programme de construction routière du PNRR2. L'objectif principal est de permettre à l'Unité de Gestion du Programme (UGP) de continuer à jouer pleinement son rôle de support aux Directions Régionales et Provinciales de l'Équipement et des Transport et de coordinateur du Programme pendant la période cruciale qui doit voir le rythme des réalisations s'accélérer de façon substantielle et dans le respect à la fois des procédures des normes techniques, environnementales et sociales ainsi que de l'enveloppe des fonds disponibles.
8. **Nombre et intitulé des lots**
Non applicable
9. **Budget maximal**
EUR 1 700 000
10. **Prestations additionnelles**

Le pouvoir adjudicateur peut décider de façon discrétionnaire d'étendre la durée du marché et/ou son objet sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à un maximum n'excédant pas la durée et la valeur du contrat initial. Toute extension du contrat est subordonnée à une exécution satisfaisante par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales (participant soit individuellement soit dans un groupement – consortium – de candidats) qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne ou dans un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir point 30 ci-dessous). La participation est aussi ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est directement régie par la base légale applicable au programme au titre duquel le marché est financé.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Février 2011

19. Date prévue de commencement du marché

Juin 2011

20. **Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle**

La durée d'exécution initiale du marché sera de 30 mois. Cette durée peut être étendue, avec l'accord préalable de l'Autorité Contractante Voir aussi point 10 ci-dessus.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. **Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants s'appliquent aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

1) Capacité économique et financière du candidat Si le candidat est une entité publique, les informations identiques sont demandées.

a) le chiffre d'affaires annuel (pour les personnes morales / physiques participant individuellement) OU le chiffre d'affaires annuel moyen (pour les personnes morales / physiques participant en consortium) du candidat doit être au moins trois fois supérieur au montant spécifique du marché, (stipulé au point 9 ci-dessus) pour chacun des trois derniers exercices fiscaux clos.

b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et/ou de fin d'exercice pour chacun des trois derniers exercices fiscaux clos doivent être excédentaires.

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS: N'oubliez pas d'inclure la date effective à laquelle les données sont fournies dans le formulaire de soumission

2) Capacité professionnelle du candidat [à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature]

a) Au moins 10 des employés permanents du candidat travaillent dans les domaines liés au marché pour chacune des trois dernières années (2008-2009-2010).

b) Au moins 30% des employés du candidat sont permanents, pour chacune des trois dernières années (2008-2009-2010).

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS: N'oubliez pas d'inclure la date effective à laquelle la donnée est fournie dans le formulaire de soumission

3) Capacité technique du candidat [à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature]

a) Le candidat ou le consortium doit avoir une expérience avérée dans les domaines de:

(i) la supervision des programmes de construction et/ou réhabilitation des routes, et de l'

(ii) Assistance Technique et/ou institutionnelle pour la mise en oeuvre des projets/programmes auprès des Organismes de maître d'ouvrage.

b) Le candidat a déjà réalisé et clôturé au moins trois contrats dans des domaines (i) & (ii) cités ci-dessus, pendant les cinq dernières années (2006-2007-2008-2009, 2010), ou deux contrats dans chaque domaine séparément (i) & (ii) pendant les cinq dernières années (2006-2007-2008-2009-2010). Chaque contrat ayant un budget au moins égal à EUR 1.000.000 (un million d'euros), et la cote de participation du candidat dans chaque contrat a été d'au moins 60%.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple, la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit

meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants:

— le nombre de projets donnés en référence qui répondent aux besoins du critère 3b ci-dessus.

22. **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse.

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. **Date limite de réception des candidatures**

Les candidatures doivent être reçues par l'Autorité Contractante au plus tard à 12h00 GMT le 4 février 2011
Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. **Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir**

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante: http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/index_fr.htm), dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés.
Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. **Modalités d'envoi des candidatures**

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:
— SOIT par courrier recommandé à M. Le Directeur de Routes, Charie Assanoubar, Hay Riad, Rabat, BP 6226 Rabat Institut, Royaume du Maroc.

— SOIT à déposer contre récépissé au Secrétariat du Directeur des Routes M. Charie Assanoubar, Hay Riad, Rabat, BP 6226 Rabat Institut, Royaume du Maroc.

Le nom de la compagnie, l'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. **Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément à la clause 25. L'enveloppe extérieure doit porter la mention "modification" ou "retrait", selon le cas.

27. **Langue opérationnelle**

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. **Autres renseignements**

"Aucun"

29. **Date de publication de la prévision de marché correspondante**

30 novembre 2010

30. **Base juridique**

Règlement CE n° 1638/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 qui spécifie les provisions générales qui établissent un Instrument de Voisinage et de Partenariat Européen.